

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05/02/2024

Date d'affichage : 16/02/2024

Séance du Lundi 12 Février 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers : 15

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), VIOUX Alain, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, FERLIN Estelle, LORANS Jean-Louis, BECU Dominique, PLOTTIER Sylvie, MILESI PEPIN Anne (arrivée à 20H40).

Etaient excusés : HERON Natacha (pouvoir donné à Christophe RUSPINI), LANDAZ Thierry (pouvoir donné à Nicole BOUVIER), MILETTO Aurélia (pouvoir donné à Alain VIOUX),

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges.

Secrétaire de séance : Christophe RUSPINI

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2024 – 01 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024 AVANT VOTE DU BUDGET 2024 / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-27 DU 18/12/2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

CONSIDERANT qu'il est important que la période de définition budgétaire ne paralyse pas les projets de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il est également utile de ne pas différer les paiements avant le vote du Budget Primitif 2024,

ENTENDU le rapport de Monsieur Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, Délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE

- Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 de la section d'investissement dans la **limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre 21 : 42 807 €

- **2112** : Terrains de Voirie : 5 000 €
- **2131** : Bâtiments Publics : 5 000 €
- **21538** : Autres Réseaux : 15 000 €
- **21578** : Autre matériel et Outillage de voirie : 15 000 €
- **2183** : Matériel informatique : 2 807 €

Chapitre 23 : 542 692 €

- **231**: Immobilisations en cours de construction : 542 692 €

Chapitre 26 :

- **261** : Titres de participation : 3000 €

PRECISE

- Que les dépenses d'investissement ainsi réalisées seront reprises dans le Budget Primitif 2024 de la Commune de Bourgneuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE ces propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Nicole BOUVIER,
Mme le Maire



Christophe RUSPINI
Secrétaire de séance

